Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre des Finances

-E-

Québec, le 5 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage' bureau 1. 39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition, signée par 6277 citoyens, déposée devant l'Assemblée nationale le 25 avril 2018 par le député de Granby, demandant la scission du projet de loi n°141 de manière à maintenir l'existence des Chambres et de poursuivre les consultations.

Il ne fait aucun doute que l'ampleur de la réforme proposée par le projet de loi 141 est significative et que l'apport d'une multitude d'acteurs ne pourra qu'en bonifier la qualité.

Permettez-moi également de souligner que je partage avec tous les citoyens une grande préoccupation pour l'intérêt du consommateur de services financiers. C'est en gardant celui-ci en tête que les propositions mises de l'avant par le projet de loi 141, qui est actuellement à l'étape de l'étude détaillée par les membres de la Commission des finances publiques, visant la nécessaire modernisation de textes qui dataient parfois de 20, 30 ou 40 ans, ont été élaborées.

Ces propositions sont d'ailleurs le résultat d'une réflexion qui s'est échelonnée sur plusieurs années. Une vague de dépôts de rapports d'application des lois du secteur financier, chacun s'inscrivant dans un processus de consultation sérieux permettant aux différents acteurs impliqués de se faire entendre, a notamment débuté en 2013.

... 2

**Québec**
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
**Téléphone : 418 643-5270**
Télécopieur : 418 646-1574
www.finances.gouv.qc.ca

**Montréal**
380, rue Saint-Antoine O., 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
**Téléphone : 514 873-5363**
Télécopieur : 514 873-4728

Quant à la question de l'intégration des chambres à l'AMF, nous prenons note des préoccupations des citoyens. Par contre, il est à rappeler que les représentants conserveront l'obligation de suivre un code de déontologie et celle de suivre une formation continue. Ils pourront toujours faire l'objet d'enquêtes et de processus disciplinaires. Ainsi, nous ne faisons principalement qu'éviter des situations où le consommateur ne sait pas à qui s'adresser ou fait face à des délais inutiles. Les dispositions proposées dans ce projet de Loi permettent donc à la fois de simplifier les démarches et l'encadrement pour le citoyen tout en améliorant sa protection.

Il apparaît nécessaire d'analyser le projet dans son entièreté, afin de bien en comprendre les tenants et aboutissants. En effet, l'exercice d'analyse d'un article du projet de loi pris isolément peut s'avérer périlleux puisqu'il pourrait laisser court à des craintes qui se révéleraient infondées.

Il est clair que l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire du secteur financier n'est pas une simple affaire. La réforme législative que nous proposons constitue en effet une réforme complète et cohérente des services financiers sans aucun compromis à la protection du consommateur.

En espérant que ces informations répondent à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

Carlos Leitao